



## Un guide pour promouvoir la démarche de Qualité Environnementale HQE® des constructions

Ce guide a plusieurs objectifs :

- sensibiliser et informer sur la démarche de Qualité Environnementale et les enjeux pour notre département,
- définir des exigences à respecter pour toute opération concernée, en termes de performances environnementales et sanitaires (QEB) et de management de l'opération (SME).

Ce guide, indépendant de toute démarche de certification, est élaboré en partenariat avec tous les professionnels de la construction. Il a pour objectif de sensibiliser et d'informer sur la démarche de Haute Qualité Environnementale, les enjeux pour notre département et les exigences à respecter pour toute opération de construction ou de réhabilitation subventionnable par le Conseil général des Alpes-Maritimes. En complément, des règlements d'aides sectorielles définissant l'application des exigences de ce guide seront édités.

## Un guide spécifique au territoire des Alpes-Maritimes, adaptable à chaque opération

Le présent guide a pour objet de définir les exigences du Conseil général en termes de démarche de Qualité Environnementale. Il est spécifique au territoire des Alpes-Maritimes, et modulable pour s'adapter au contexte de chaque projet, ce qui permet au maître d'ouvrage de personnaliser le guide en fonction de son opération.

Afin de permettre son adaptation aux évolutions des réglementations et aux retours d'expériences. La version en vigueur est le millésime 2010.

## Un guide opérationnel pour accompagner l'évolution des pratiques, laissant toute liberté en matière de conception architecturale et technique

Le guide a été conçu afin de faciliter sa mise en œuvre sur tout type d'opération, et son appropriation par tous les intervenants de l'acte de construire, de réhabiliter et d'exploiter les bâtiments quel que soit leur degré de connaissance en matière de Qualité Environnementale.

Il se présente sous forme de fiches (1 fiche par cible), déclinant les enjeux de Qualité Environnementale pour notre territoire, et intégrant les exigences de management (SME) correspondantes. Ces informations sont synthétisées dans un tableau chronologique précisant, pour chaque phase de l'opération, les actions à effectuer par chacun des intervenants.

- Un outil d'évaluation de la démarche est également fourni en annexe, permettant de simplifier le formalisme lié au suivi des exigences du guide et de constituer le tableau de bord de Qualité Environnementale HQE® pour l'opération.

Le maître d'ouvrage peut compléter la démarche avec des exigences de Qualité Environnementale HQE® qui sont propres à son opération.

## Un guide conçu en partenariat avec tous les professionnels de la construction

Le Département a associé tous les professionnels de la construction à l'élaboration du guide. Cette concertation élargie a permis d'optimiser la pertinence du document, et d'intégrer les préoccupations de chacun des intervenants.

### Partenaires associés

#### Organismes à caractère public ou institutionnel

- ADEME – Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
- Ordre des architectes
- CAUE – Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement
- Le CSTB – Centre Scientifique et Technique du Bâtiment

#### Organismes à caractère professionnel

- FFB 06 – Fédération Française du Bâtiment
- CAPEB 06 – Chambre de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
- SACA – Syndicat des Architectes de la Côte d'Azur

#### Milieu associatif

- Association HQE® – Haute Qualité Environnementale
- AM 06 – Association de Maires des Alpes-Maritimes
- ICEB – Institut pour la Conception Environnementale du Bâti
- AITF – Association des Ingénieurs Territoriaux de France



# GUIDE HQE

pour la Haute Qualité Environnementale HQE® des constructions dans les Alpes-Maritimes



Les habitants des Alpes-Maritimes sont de plus en plus conscients du caractère exceptionnel, mais fragile, du riche patrimoine naturel de notre département.

Souci du développement durable, souhait de confort, penchants pour les matières naturelles guident aujourd'hui les choix de nos concitoyens, soucieux de réduire leur consommation énergétique et d'aménager un cadre de vie douillet et respectueux de l'environnement.

Depuis quelques années, le Conseil général a multiplié les initiatives pour répondre à ces exigences, en adoptant une démarche de Haute Qualité Environnementale (HQE) dans ses réalisations, notamment dans les collèges, où les jeunes générations sont particulièrement sensibilisées aux questions écologiques.

La réalisation de ce *Guide départemental pour la Haute Qualité Environnementale des constructions* participe de la même démarche. Il tend à proposer aux professionnels du bâtiment et aux particuliers, soucieux de construire ou d'aménager leur résidence, des conseils sur les énergies renouvelables, à présenter les nouveaux matériaux de construction et de décoration et leur adaptation au milieu ambiant.

Je vous encourage donc à prendre connaissance de ce document qui propose une nouvelle façon d'envisager la construction dans les Alpes-Maritimes, dans le respect de notre bien le plus précieux, notre environnement.

**Éric CIOTTI,**  
Député,  
Président du Conseil Général  
des Alpes-Maritimes



## La Qualité Environnementale des constructions

La démarche de Haute Qualité Environnementale HQE® vise à intégrer les objectifs du Développement Durable dans le domaine de la construction. Elle s'applique à tout type d'opération en construction ou réhabilitation, et concerne également la phase exploitation. Elle implique le maître d'ouvrage, les concepteurs, les exploitants et les utilisateurs...

Cette démarche s'appuie sur :

- la Qualité Environnementale des Bâtiments (QEB), décrivant les performances de l'opération selon une trame de 14 cibles, conformément à la norme NFP 01-020, regroupées selon 4 familles présentées ci-après,
- le Système de Management Environnemental (SME) de l'opération, permettant de fixer dès le programme pour chaque opération des objectifs de performance environnementale pertinents et de garantir leur obtention et leur maintien en phase exploitation par une planification et un suivi de l'opération, en référence à la norme ISO 14001.

## Un guide pour la Haute Qualité Environnementale HQE® des constructions dans les Alpes-Maritimes

Dans le respect des exigences de la norme, le guide définit des priorités en matière de Qualité Environnementale, déclinées en fonction des enjeux pour notre territoire. Il est indépendant de tout référentiel de certification, et identifie les indicateurs et niveaux de performance requis pour chacune des cibles en regard des spécificités et des politiques départementales. Les grands axes sont présentés, ci-dessous, par famille.

### ÉCOCONSTRUCTION

- Analyse environnementale du site
- Préservation de la biodiversité
- Réduction de l'imperméabilisation
- Principes bioclimatiques
- Performances de l'enveloppe et des équipements
- Performances environnementales et sanitaires des matériaux
- Durabilité, entretien et maintenance
- Bilan des impacts environnementaux liés à la construction
- Tri sélectif et valorisation des déchets de chantier
- Réduction des nuisances de chantier

Au regard des contraintes départementales, le bien-fondé des solutions mises en œuvre sera analysé par la quantification – fonction des volumes et poids utilisés – des gains environnementaux : mise en œuvre, adaptabilité et durabilité, déconstructibilité, recyclabilité, bilan carbone...

### CONFORT & SANTÉ

- Optimisation et maîtrise de l'éclairage naturel
- Qualité de l'éclairage artificiel
- Simulations numériques des paramètres de confort
- Intégration des paramètres sanitaires d'entretien et d'hygiène des locaux

Au regard du contexte départemental – notamment en site urbain – et selon l'usage des locaux, seront particulièrement identifiés et surveillés la qualité de l'air aux abords du projet et les sources principales de pollutions, les dispositifs de surveillance et/ou d'alerte sur la qualité de l'air intérieur, ainsi que suivant les usages les indicateurs de suivi de la qualité de l'air, de l'eau en puisage ou en rejet.

### ÉCOGESTION

- Performances énergétiques : niveau label BBC
- Recours aux énergies renouvelables
- Maîtrise de la demande en électricité
- Systèmes hydro-économiques
- Réutilisation des eaux pluviales
- Gestion des eaux pluviales à la parcelle
- Système de suivi des consommations
- Tri sélectif des déchets d'activité
- Entretien et maintenance du bâti et des équipements
- Coût global
- Guides d'utilisation et d'exploitation

Dans cette famille, seront soigneusement évalués l'impact énergétique, l'usage des ressources en eau ainsi que le traitement des eaux pluviales et usées avant leur rejet aux réseaux, le tri et le traitement préalables des déchets d'activité.

Sans attendre la promulgation du texte l'imposant, les bâtiments seront de performance BBC avec un recours limité à l'électricité en période de pointe, en privilégiant le stockage et un usage prioritaire des énergies renouvelables. Identifier les consommations d'eau par usage en privilégiant le recyclage et la séparation des distributions, caractériser les déchets d'activité par nature, recyclabilité et capacité de stockage selon le Plan d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés PEDMA.

### SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL (SME)

La définition des objectifs de la HQE® ne seront rien sans la synergie nécessaire à leur mise en œuvre.

Maître d'ouvrage, maître d'œuvre, exploitant et utilisateur : chacun est impliqué, associé et acteur des résultats attendus et mesurables. La traçabilité de la démarche tout au long de la vie de l'ouvrage constitue l'objectif du SME, illustré dans ce guide par le tableau d'évaluation (cf. annexe 2).